

Communauté de Communes Écueillé - Valençay

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS comme « **un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine** ». Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont **les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS** car ayant une **utilité sociale**. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe la **gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective**.

Les chiffres clés de l'Emploi

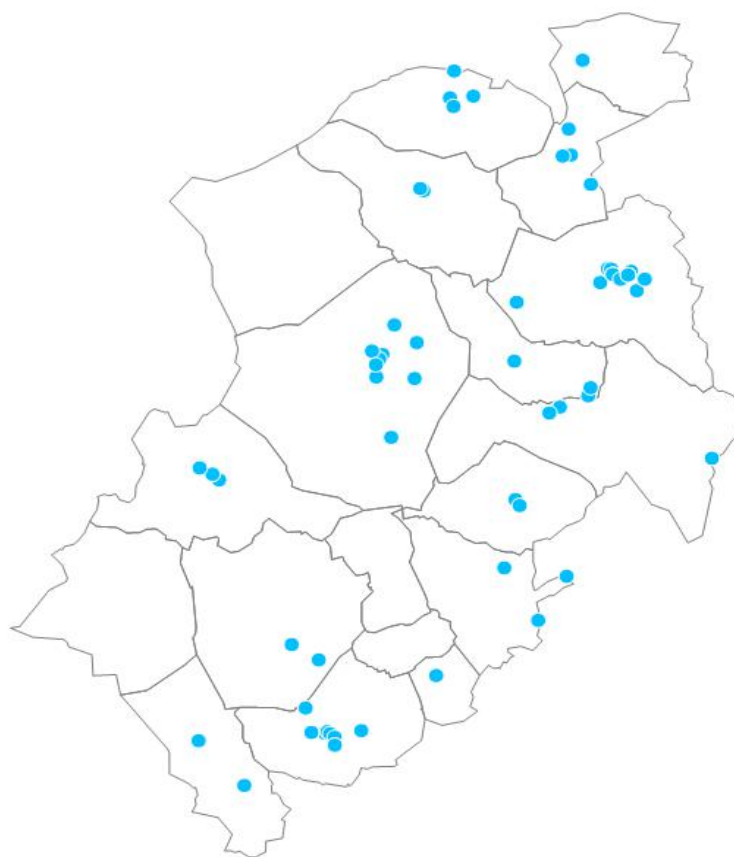
L'ESS est particulièrement bien implantée dans votre territoire puisqu'en 2019, **presque un quart des salariés*** de votre communauté de communes sont employés par des entreprises de l'ESS.

15,2% des établissements employeurs d'Écueillé-Valençay sont des entreprises de l'ESS.

Les trois secteurs les plus dynamiques sont* :

- L'Action Sociale ;
- Le secteur des **Arts, Sport & Loisir** ;
- Celui des **Services divers**.

Implantation des entreprises de l'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE SIRENE Janvier 2020

	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
CC Écueillé - Valençay	797	26,9%	67	15,2%
Indre	8 139	11,6%	889	11,8%
Centre-Val de Loire	92 694	10,6%	8 803	10,9%

*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2019